

Abus sexuels sur les enfants: et après?

Un livre-témoignage publié par l'association Dis No et le Montheysan François Boillat donne un nouveau coup de projecteur sur la thématique des abus sexuels sur les enfants. Pour en parler, le *vendredi* a rencontré deux grands noms de Suisse romande, le Dr Philip Jaffé et Jean Zermatten, membre du comité de l'ONU pour les Droits de l'enfant.

DOSSIER RÉALISÉ PAR **PATRICE GENET**

■ «*Le pire malheur est celui que l'on ne peut pas partager*». A la veille de ses 60 ans, la Valaisanne Brigitha Balet a publié *Maman, dis-moi pourquoi*, un livre-biographie où elle revient, notamment, sur son «*enfance volée*». Sur ce viol, par un voisin, alors qu'elle avait 6 ou 7 ans. Sur ces abus perpétrés par son propre père, «*quatre, cinq, six fois*». Sur ces questions: «*Quelle aurait été ma vie, si ma mère avait dénoncé le voisin qui a abusé de moi toute petite et qui par la suite m'a sauvagement violée? Quelle aurait été ma vie, si elle m'avait écoutée avec amour, si elle avait pris ma défense, si elle n'avait pas cautionné ces actes immondes? Mon père aurait-il osé me toucher en sachant qu'elle serait prête à le dénoncer?*» Elle a écrit «*pour lancer un SOS*». Par son témoignage, elle a voulu «*faire comprendre à certains désespérés l'importance de la parole et des thérapies*» pour que «*ce tabou tombe enfin*», «*pour que cela n'arrive plus*».

Son histoire, malheureusement, n'est pas unique, et loin s'en faut. Brigitha Balet veut donc que les choses changent... pour les autres. Alors le *vendredi* a cherché à savoir ce qu'il en était aujourd'hui et, à la lumière de ce témoignage, interroger deux spécialistes de la question, le Dr Philip Jaffé, professeur titulaire à l'Université de Genève en faculté de psychologie et de sciences de l'éducation, et Jean Zermatten, ancien juge pour mineurs, aujourd'hui membre du comité de l'ONU pour les Droits de l'enfant et directeur de l'Institut international des Droits de l'enfant.



Il y a quinze ans, une personne qui aurait commis des attouchements n'aurait même pas passé une nuit en prison; aujourd'hui, il ne viendrait pas à l'idée d'un juge de la laisser repartir Philip Jaffé

Répression / thérapie?

Comme tous les cas d'abus sexuels – et plus particulièrement lors de cas sur des enfants –, l'histoire de Brigitha Balet pose un certain nombre de questions. Celui du sort à réserver aux délinquants sexuels, tout d'abord. On a évoqué la prison à perpétuité, la castration chimique, la thérapie. Car, constate Philip Jaffé – qui, il y a dix ans, affirmait que, en Suisse, la prise en charge des délinquants sexuels relevait du «*bricolage*» – souligne que «*cela va marginalement mieux aujourd'hui; les institutions médicales acceptent le fait qu'elles doivent prendre en charge les délinquants*

sexuels: on réalise que ce sont des personnes qui ont besoin de soins».

Que l'on soit clair: dans la grande majorité des cas de délinquance sexuelle, on ne parle pas de guérison. Seule une infime minorité de cas «*guérissent*» réellement. Alors, relève le psychologue, «*dans certaines situations, la répression est l'unique solution. Mais le constat est en amont: les délinquants sexuels, quel que soit leur type, doivent être punis. S'ils ont le sentiment de pouvoir agir en toute impunité, une barrière morale est enlevée et cela encourage le passage à l'acte. Une prise de conscience s'est faite: il faut que la société, à travers son bras judiciaire, pose clairement l'aspect répréhensible. Il y a quinze ans, une per-*

sonne qui aurait commis des attouchements n'aurait même pas passé une nuit en prison; aujourd'hui, il ne viendrait pas à l'idée d'un juge de laisser repartir un délinquant sexuel.» Une évolution fortement liée à la large médiatisation entourant certaines affaires (on pense à Marc Dutroux en Belgique ou, plus près de chez nous, l'affaire de la petite Ylenia).

Etre conscient de son trouble

Autre évolution, liée à cela: l'augmentation de la marge de délinquants sexuels conscients de leurs problèmes, et qui affichent la volonté d'en sortir.